



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 63477

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude qui agite actuellement les professeurs de philosophie, ceux de l'académie de Nancy-Metz, pour citer cet exemple, ayant élaboré une motion et enclenché un mouvement de protestation le 20 juin 2001. Leur inquiétude tient au changement du programme de philosophie qu'ils estiment imposé et qui doit entrer en vigueur dès la rentrée de septembre 2001. Ils le refusent essentiellement pour deux raisons : d'une part, il est accompagné d'une réduction significative des horaires de cette matière en terminale L et S, mesure qui alourdira mécaniquement une charge de travail déjà importante et va à l'encontre de la promotion annoncée de l'enseignement philosophique ; d'autre part, ils nourrissent de sérieux doutes quant à la neutralité de la nouvelle mouture dans un domaine pourtant caractérisé par l'autonomie de la pensée et la liberté des professeurs de philosophie. A la suite de leur mouvement de grève du 20 juin, les professeurs de philosophie ont annoncé leur intention de ne pas enseigner les aspects qu'ils réprouvent en conscience dans ce programme et de boycotter les manuels qui les développent. Il sont d'autant plus déterminés à poursuivre leur action à la rentrée 2001 qu'ils constatent que les nouveaux programmes des autres disciplines n'entreront en vigueur qu'à la rentrée 2002, trouvant donc d'autant suspecte la hâte manifestée à propos de la philosophie, hâte qui fait fi de leur opinion. Il lui demande donc quelle mesures il compte prendre afin d'ouvrir davantage le dialogue dans ce domaine, corrélativement à la mise en place d'un moratoire pour le programme de philosophie, qui aurait déjà au moins pour effet de le placer au même rang que les autres matières.

Texte de la réponse

De nouveaux programmes de philosophie pour les classes terminales des séries générales ES, L et S remplaceront, à compter de l'année scolaire 2001-2002, des programmes inchangés depuis 1973. Il est légitime que ce changement, après une si longue période, engendre de vifs débats au sein de la communauté des enseignants de philosophie, des syndicats et des multiples associations de spécialistes. Pour les prendre en compte, une consultation des enseignants de philosophie a été menée dans les académies, dont les résultats ont été publiés sous forme de synthèses académiques et d'une synthèse nationale. Une nouvelle version du programme de philosophie des classes terminales des séries générales publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche (hors-série n° 8 du 31 août 2000) a alors été commandée au groupe d'experts présidé par le professeur Alain Renaut, directeur de l'UFR de philosophie de l'université de Paris-IV - Sorbonne. Ce nouveau texte a reçu un avis favorable du Conseil national des programmes et un vote positif au Conseil supérieur de l'éducation en mai 2001. Il a été publié au Bulletin officiel n° 28 du 12 juillet 2001, en même temps qu'une note de service indiquant que la partie intitulée « Questions d'approfondissement » était facultative pour l'année 2001-2002. Le texte du nouveau programme a été envoyé à tous les professeurs concernés, assorti d'une lettre de la direction de l'enseignement scolaire expliquant les motivations de cette réforme et les modalités de son application. Afin d'accompagner au mieux cette dernière, une commission nationale de suivi est créée. Elle sera composée exclusivement de professeurs de philosophie exerçant en université, en IUFM, en classes préparatoires ou en lycée. Elle n'a pas pour vocation de suppléer l'inspection de

philosophie qui en a approuvé la création (un inspecteur général et un inspecteur pédagogique régional en seront membres). Sa mission est d'observer les difficultés rencontrées sur le terrain et d'émettre des propositions pour y remédier. Un nouveau groupe d'experts, présidé par M. Michel Fichant (professeur des universités à Paris-IV) et chargé dans un premier temps d'élaborer un projet de programme de philosophie pour les classes terminales des séries technologiques, sera saisi des recommandations de la Commission nationale de suivi pour modifier le programme des séries générales si besoin est.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63477

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3774

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5607